

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique

Université Larbi Ben M'Hidi
Oum El- Bouaghi

Ministère de l'Agriculture et du
Développement Rural

Institut National des Sols, de l'Irrigation et du
Drainage (INSID).

Laboratoire Régional-EST d'Oum El-Bouaghi
de l'INSID



CONVENTION CADRE de Coopération et de Partenariat

ENTRE

L'Université Larbi Ben M'Hidi – Oum El Bouaghi
Représentée par le Recteur
Professeur DIBI Zohir

ET

L'Institut National des Sols, de l'Irrigation et du Drainage (INSID)
Laboratoire Régional - EST. Oum El-Bouaghi.
Représenté par son Chef
Monsieur BOUAHALFAIA Hamza

Mai 2022

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Université Larbi Ben M'Hidi, établissement public à caractère scientifique, sise à B.P 358, Route de Constantine, 04000 Oum El Bouaghi, Algérie, représentée par **Monsieur DIBI Zohir**, en sa qualité de **Recteur d'Université**, ayant tous les pouvoirs à l'effet de la présente Convention Cadre.

D'une part,

ET

Le Laboratoire Régional -Est d'Oum El-Bouaghi de l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID), sis à El Medfoune, Commune d'El-Bouaghi, Algérie, représenté par **Monsieur BOUAHALFAIA Hamza**, en sa qualité de **Chef de Laboratoire**, ayant tous les pouvoirs à l'effet de la présente Convention Cadre.

D'autre part,

Considérant que la collaboration avec le Laboratoire Régional - Est d'Oum El Bouaghi de l'INSID, est une opportunité enrichissante pour les enseignants chercheurs et étudiants du département de Géologie de l'UOEB, principalement en ce qui concerne l'étude des sols et leurs caractérisations géochimiques, ayant impacts directs sur le rendement agricole, les deux partenaires se sont rapprochés en vue d'élaborer les principes généraux d'une coopération qu'il entendent identifier par la présente convention. D'autres accords spécifiques pourront être conclus à cette convention, afin de préciser ou compléter les modalités de mise en œuvre des engagements du partenariat définis ci- après. En conséquence de quoi, les partenaires ont convenu de ce qui suit :

PREAMBULE

Aujourd'hui plus qu'avant, la protection de la sécurité alimentaire en Algérie, dans le cadre d'un développement durable, constitue une priorité et un objectif majeur de toutes les structures et institutions œuvrant pour la préservation de ce volet d'agriculture clé dans le pays.

En effet, le rendement agricole dans toutes ses filières représente un défi qu'il faut relever et savoir bien affronter et gérer. L'amélioration et l'augmentation du rendement agricole en matière de céréales par exemple, demeure un objectif principal pour l'état algérien, à l'ombre de la crise économique mondiale actuelle.

Les paramètres climat – sol – végétation représentent une équation difficile à manier, surtout en cas de manque de données scientifiques relatives à ces paramètres. Le sol est la trame (tissu) qui devrait contenir et couvrir toutes sortes de cultures et produits agricoles. Dans cette optique, la caractérisation géochimique des sols reste un outil très performant qu'il faut bien savoir exploiter et rentabiliser dans le cadre de la fertilisation de ces sols.

Le partenariat, les échanges, et la collaboration avec les institutions scientifiques et de recherche représentent un moyen essentiel préconisé par le Laboratoire Régional - Est d'Oum El-Bouaghi de

l'INSID, pour atteindre ses objectifs, en matière de caractérisation géochimique des sols et la prise en charge de toutes les problématiques relatives à leur fertilisation. Dans ce cadre, il est impératif de solutionner les préoccupations des agriculteurs pratiquement sur le terrain et de leur assurer un suivi concret, positif et rentable, afin de surmonter les difficultés liées au rendement agricole.

Le département de Géologie de l'Université Larbi Ben M'hidi, Oum El-Bouaghi, formé dans sa majeure composante par des universitaires (enseignants-chercheurs et étudiants) du domaine des sciences de la terre et de l'univers, compte parmi ses principaux objectifs, l'approchement global des problèmes liés aux analyses des sols et surtout leur caractérisation géochimique dans leurs dimensions socio-économiques (différents domaines : Agriculture, Barrages, Hydraulique, Forêts, Bâtiment et travaux publics, Pollution des nappes, Environnement, Rejets miniers...). Ledit département, œuvre sérieusement à devenir un véritable catalyseur et un partenaire pour l'action des pouvoirs publics, notamment en veillant à l'application des textes législatifs et réglementaires. Il compte prôner un rôle déterminant dans son propre environnement professionnel en s'ouvrant sur toutes les propositions constructives et en contractant les différents secteurs socio-économiques qui lui partagent les mêmes affinités et objectifs.

Afin de mieux dynamiser la recherche scientifique et répondre aux devoirs de sensibilisation et de vulgarisation des connaissances en guise d'une prise en charge meilleure des préoccupations des études de sols, les deux institutions suscitées estiment qu'ils ont des intérêts communs et jugent qu'un cadre de collaboration et d'échange scientifique serait plus que fructueux pour le développement de leurs activités communes.

Ainsi, d'un commun accord, les deux parties contractantes de ladite convention considèrent judicieux et nécessaire d'établir une convention de coopération et de partenariat. Cette convention obéit aux orientations définies par les textes et la réglementation en vigueur et fixe les principes généraux du cadre de collaboration, les différents objectifs/actions ainsi que les modalités d'intervention et de concrétisation.

ARTICLE 1 : Objectifs de la Convention

La présente convention a pour objectifs d'établir les bases principales d'une coopération technico-scientifique de recherche appliquée et de définir les conditions de partenariat entre l'Université Larbi Ben M'hidi, Oum El-Bouaghi et le Laboratoire Régional - Est d'Oum El-Bouaghi de l'INSID.

ARTICLE 2 : Formes de la Coopération

Une connaissance réciproque des deux institutions, de leur fonctionnement, leur positionnement et leur évolution, est une condition essentielle pour l'efficacité et l'efficience de la collaboration entre les partenaires. Ces derniers s'emploient à favoriser et à développer leur rapprochement

selon plusieurs voltes. Des échanges réguliers seront organisés sur les thèmes de réflexion et d'intérêt communs tels que :

- 
- Stages, dispositifs d'alternance pour les formations académiques et professionnelles,
 - Recherche appliquée touchant le domaine de la caractérisation des sols et les difficultés y afférentes,
 - Coopération scientifique,
 - Veille technologique par l'échange de documents scientifiques et techniques,
 - Transfert de savoir-faire technologique dans le domaine agricole et les analyses de sols en particulier,
 - Création d'équipes mixtes de recherche et de développement dans les domaines d'intérêt commun,
 - Organisation des manifestations et workshops scientifiques et technologiques dans les domaines d'intérêt commun.

Ces domaines seront définis d'un commun accord entre les partenaires, le choix des thèmes tiendra compte des ressources et des intérêts communs aux deux parties.

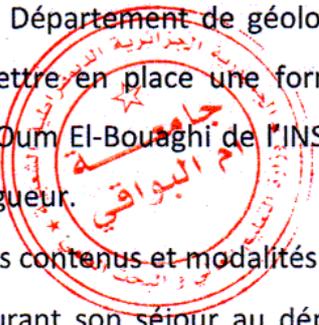
Les domaines d'échange et de coopération, exprimés dans cette convention, ne sont pas exhaustifs et peuvent s'élargir à d'autres actions en fonction de l'état d'avancement de la coopération et si le besoin s'en fait ressentir.

ARTICLE 3 : Engagements des Parties

Les deux parties, chacune dans son domaine de compétence, s'accordent à déployer tous les moyens dont elles disposent pour la réussite des objectifs de cette convention.

ARTICLE 4 : Obligations du Département de Géologie de l'Université Larbi Ben M'hidi

- Le Département de géologie de l'Université Larbi Ben M'hidi, Oum El-Bouaghi, s'engage à insérer le personnel du laboratoire régional - Est d'Oum El-Bouaghi de l'INSID, dans la composante des différentes équipes et programmes de recherche agréés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et ce dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Après définition d'un commun accord des objectifs et des modalités pratiques, le département de géologie de l'Université Larbi Ben M'hidi, Oum El-Bouaghi, s'engage à répondre favorablement à toute demande de recyclage du personnel du laboratoire régional - Est d'Oum El-Bouaghi de l'INSID selon la réglementation en vigueur.

- 
- Le Département de géologie de l'Université Larbi Ben M'hidi, Oum El-Bouaghi, s'engage à mettre en place une formation Post Gradué Spécialisée si le laboratoire régional - Est d'Oum El-Bouaghi de l'INSID exprime le besoin et ce dans le cadre de la réglementation en vigueur.
 - Les contenus et modalités de formation seront définis d'un commun accord.
 - Durant son séjour au département de géologie de l'Université Larbi Ben M'hidi, Oum El-Bouaghi, le personnel du laboratoire régional - Est d'Oum El-Bouaghi de l'INSID, est soumis à la discipline et au règlement intérieur et notamment en ce qui concerne les règles d'hygiène, de sécurité et éventuellement en matière de secret professionnel.

ARTICLE 5 : Obligations du Laboratoire Régional - Est d'Oum El-Bouaghi de l'INSID

- Après définition d'un commun accord des objectifs et des modalités pratiques, le laboratoire régional - Est d'Oum El Bouaghi de l'INSID, s'engage à répondre favorablement à toute demande de visite d'unités de production, de laboratoires, ou de périmètres d'irrigations exprimés par l'Université Larbi Ben M'hidi, Oum El-Bouaghi.
- Après définition d'un commun accord des objectifs et des modalités pratiques, le laboratoire régional - Est d'Oum El Bouaghi de l'INSID, s'engage à répondre favorablement à toute demande de stage au sein de ses unités, émanant du de l'Université Larbi Ben M'hidi, Oum El-Bouaghi.
- Durant les visites ou les stages, l'enseignant et l'étudiant de l'Université Larbi Ben M'hidi, Oum El-Bouaghi, est soumis à la discipline et au règlement intérieur du laboratoire régional - Est d'Oum El Bouaghi de l'INSID, notamment en ce qui concerne le secret professionnel.

ARTICLE 6 : Mise en Œuvre

La mise en œuvre des dispositions de la présente convention fera l'objet d'une programmation annuelle ou pluriannuelle, élaborée en commun par les partenaires qui se consulteront chaque fois qu'ils l'estimeront nécessaire.

Un représentant chargé du suivi de la présente convention est nommé par chaque partenaire. Les représentants dresseront périodiquement un bilan des actions réalisées ou en cours de réalisation et établiront un rapport qui sera communiqué aux instances compétentes des deux partenaires.

ARTICLE 7 : Confidentialité

La présente convention est régie par les dispositions réglementaires en vigueur en matière de protection des informations, des documents habilitation des personnels de chaque partie.

